COMMUNE D' YVERDON-LES-BAINS

PLAN DE QUARTIER

N° 130_ 588

ORBE THIELE

VOIR ADDENDA OU MODIFICATION SUR DOCUMENT SEPARE

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE LE 5.03.1987 ET LE 8.12.1988
LE SYNDIC — SECRETAIRE

SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE DU 16.12.1988 AU 25.01.1989
LE SYNDIC — SECRETAIRE

ADOPTE PAR LA CONSEIL COMMUNAL LE 7.12.1988
LE PRESIDENT — SECRETAIRE

APPROUVE PAR LA CONSEIL D'ETAT LE 17 OCT. 1990
L'ATTESTE — LE CHANCELIER

ATELIERS D'ARCHITECTURE
RAPHAEL GABERT
ARCHITECTE FSA / SIA
CH. ROBERTS - POORE 8
1006 LAUSANNE

Echelle 1/500 mm

légende

plan I PERIMETRES

- PERIMETRE DU PLAN DE QUARTIER
- PERIMETRE DU BATIMENT COMMERCIAL
- PERIMETRE DE BATIMENT IMPLANTE AU SOL
- PERIMETRE DE BATIMENT IMPLANTE SUR SOCLE
- PROJET DE CONSTRUCTION OBLIGATOIRE DES BATIMENTS NON SOUMIS
- PERIMETRES D'EVOLUTION DES ACCES ET CIRCULATION VERTICALES DES BATIMENTS SUR SOCLE
- H BATEAGE DES BATIMENTS
- SURFACE DE PLANCHER MAXIMUM
- BATIMENTS EXISTANTS A MAINTENIR
- BATIMENTS EXISTANTS A TRANSFORMER OU RECONSTRUIRE
- CIRCULATIONS VERTICALES DES BATIMENTS
- ALIGNEMENT A MAINTENIR DU 25 MARS 1987
- BATIMENTS EXISTANTS A DEMOLIR
- PERIMETRE DES ARBRES
- PROJET D'IMPLANTATION OBLIGATOIRE DU MAGASIN DU RENAULT EXPOSITION DE LA CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

plan II SURFACES EXTERIEURES

- PASSAGE DU ESPACE PUBLIC
- SURFACE SEMI-PRIVEE A USAGE DE DESSERTE
- SURFACE COLLECTIVE
- SURFACE PRIVATIVE AU REZ DE CHAUSSEE — PRIVATIVE SUR SOCLE
- SURFACE DE VERDURE AU REZ DE CHAUSSEE — VERDURE SUR SOCLE
- ARBORISATION OBLIGATOIRE
- ALLEE MARCHANDE — BOUTIQUES
- SUBV COLLECTIVE SEMI-PRIVEE DESSERTE PLACE

CIRCULATIONS

- CIRCULATION DES PIETONS ON SOCLE — CIRCULATIONS DES PIETONS ET DES VEHICULES
- CIRCULATION PIETONNE SEMI-PRIVEE
- ACCES DES BATIMENTS IMPLANTES SUR SOCLE
- ZONE ACCES CENTRE COMMERCIAL
- ACCES SOUS-SOL / REZ-TERRASSE - PIETONS
- CIRCULATION DES VEHICULES
- ACCES MARCHAS (VEHICULES) A LIMITATIONS
- ZONE AUTOMOBILE POUR VELOS — PLACE

propriétaires

1000	BERNEY NESTOR PROMAS VENDU A COOP	1041	MEDO RODOLPHE PROMAS VENDU A COOP
1001	COOPERATIVE DES OUVRIERS DU BATIMENT ET DU BOIS VALAIS	1044	COOP VALAIS CHARLAES VALAISAN
1003	COOPERATIVE DES OUVRIERS DU BATIMENT ET DU BOIS VALAIS	1045	VON FLUEE MARGIE DE LA VEUVE EMMANUEL
1004	COOPERATIVE DES OUVRIERS DU BATIMENT	1046	COOP VALAIS CHARLAES VALAISAN
1042	COOP VALAIS CHARLAES VALAISAN	1047	COOP VALAIS CHARLAES VALAISAN
1047	BALLE BELLAMY S.A.	2536	COOP VALAIS CHARLAES VALAISAN
1047	CAISSE DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE DU PERSONNEL DU MINISTERE FEDERAL DE LA SECURITE SOCIALE ET DES ASSURANCES SOCIALES		

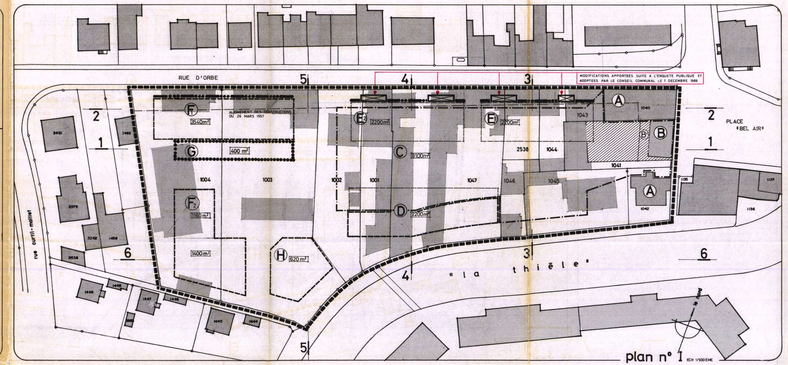
RUE D'ORBE
MODIFICATIONS APPORTEES SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE ET ADOPTES PAR LE CONSEIL COMMUNAL LE 7 DECEMBRE 1988
PLACE "BEL AIR"
rue Auguste-Herzen
rue de la Plaine
rue de la Thièle
rue Marc-Dufour
rue Pestalozzi
rue Cuvier
rue Jean-Jaquet
rue Jean-Jaquet-Rousseau
rue Jean-Jaquet-Rousseau
rue Jean-Jaquet-Rousseau

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

SERVICE DE L'URBANISME

ADDENDA AU PLAN DE QUARTIER N° 130 - 588 "ORBE - THIELE"

Approuvé par le Conseil d'Etat le 17 octobre 1990

CHAPITRE VII - DEGRE DE SENSIBILITE AU BRUIT

Article 7.1. En vertu de l'article 43 de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986, le degré de sensibilité III est attribué à l'ensemble du quartier.

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE D'YVERDON-LES-BAINS DANS SA SEANCE DU **13.12.1990**

LE SYNDIC LE SECRETAIRE

SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE

DU **08.01.1991** AU **08.02.1991**

LE SYNDIC LE SECRETAIRE

ADOPTE PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE DU 05.09.1991

LE PRESIDENT LE SECRETAIRE

APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ETAT DANS SA SEANCE DU 12 FEV. 1993

L'ATTESTE LE CHANCELIER